

## RAPPORT DE MER

Je soussigné TEILLET Henri, patron-armateur du chalutier MANUEL-JOEL, immatriculé LR316044, armé en pêche cotière, certifie ce qui suit:  
Sorti de La Rochelle le mercredi 30 Novembre 1983 à 9H30 pour la vente du lundi 4 Décembre 1983.

En pêche le 30 Novembre à 13H, Surmit de Chassiron, par des fonds de 45 mètres (cap sud).

Le samedi 3 Décembre 1983, à 1H30, en virant notre chalut, en embarquant la poche à bord, nous avons constaté que celle-ci contenait une mine à antenne, d'environ 3 mètres de circonférence et environ 1m40 de haut.

Notre position était : 45°40 Nord et 1°40 Ouest.

En raison des vents de NE, et d'une mer agitée, nous l'avons arrimée et saisie (toujours dans la poche).  
Nous avons embarqué le restant de notre matériel et mis cap au Nord-Est afin de nous mettre à l'abri de la terre.

Entrtemps, j'ai appelé le CROSSA Soulac, il était environ 4H30 et notre position était alors: Suroit de la Cotinière.

Le CROSSA m'a donné pour instruction de rentrer dans le Perthuis d'Antioche, dans la zone de dépôt, pour mouiller l'engin.

Marine ROCHEFORT a pris les opérations en mains, pour demander les renseignements nécessaires relatifs à l'engin afin de nous donner l'autorisation de la mouiller dans la zone de depot.

Les relèvements qui suivent indiquent l'endroit de mouillage de la mine, que nous avons balisé/

Dans le 165 du phare de Lavardin à 2 nautiques 690.

Dans le 135 de la bouée de Chauveau à 2 nautiques 07.

Dans le 135 de la bouée des Roches du sud à 1 nautique 530.

Dans le 205 de la Pointe de chef de baie à 3 nautiques 310.

A 11H28 nous avons largué et bien balisé la mine sans incident, et pris contact avec Marine ROCHEFORT pour mettre fin aux opérations.

En foi de quoi, j'ai rédigé le présent rapport, ne certifiant pas les heures, mais sincère et véritable, me réservant le droit de l'amplifier si besoin était.

Fait à LA ROCHELLE le 3 Décembre 1983

